



Préavis d'adjudication de contrat

1. Titre

Entretien de routine annuel et support technique pour les logiciels Geosoft Oasis montaj

2. Introduction:

Un Préavis d'adjudication de contrat permet aux ministères d'informer les entrepreneurs qu'ils ont l'intention d'adjuger un marché pour bien ou un service à un entrepreneur sélectionné d'avance. Après la publication de cet avis d'intention, et si aucune autre entreprise ou personne ne soumet un énoncé de capacités en réponse à l'octroi proposé, les exigences concernant les offres concurrentielles de la politique sont satisfaites. Si un fournisseur soumet un énoncé de capacités valide en réponse à l'adjudication proposée, il faut faire intervenir le système d'appel d'offres électronique ou traditionnel. Les préavis d'adjudication de contrat représentent un outil clé pour assurer un processus d'approvisionnement transparent, concurrentiel et efficace.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant les quinze (15) jours de calendrier période d'affichage, et de satisfaire aux exigences énoncées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit procéder à un processus d'appel d'offres soit par le gouvernement ou le service électronique d'appels d'offres Par des moyens traditionnels, en vue de l'attribution du contrat.

3. Définition des exigences

Le but de ce contrat est d'obtenir un entretien de routine annuelle, les mises à jour de logiciels et de support technique pour les logiciels Geosoft. Les services de maintenance et de support de routine sont d'obtenir ce qui suit :

- Mise à jour produit
- Patches
- Correctifs
- renommé

Le soutien comprend :

- téléphone (support hot line); et
- support Web

4. Accords commerciaux

Dispositions relatives aux appels d'offres restreints applicables en vertu de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) (article XV.1)

XV.1 (a) - XV.1 a) - la protection de droits exclusifs, tels que des droits de brevet ou de reproduction, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucune produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ALENA (Article 1016.2)

1016.2(b) lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera ;



Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ACI (Article 506.12)

506.12(a) - pour assurer la compatibilité avec des produits existants, pour assurer le respect de droits exclusifs tels des droits d'auteur ou des droits fondés sur une licence ou un brevet, ou encore pour l'entretien de produits spécialisés, lorsque cet entretien doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

Dispositions relatives aux appels d'offres restreintes applicable en vertu de l'ALECC (article Kbis-09)

Kbis-09 (b) - Lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

Dispositions relatives aux appels d'offres restreintes applicable en vertu de Canada- Colombie (article 1409)

1409 (b) - lorsque les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autres des raisons suivantes :

- i) le marché a pour objet la réalisation d'une œuvre d'art,
- ii) la protection de brevets, droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs,
- iii) l'absence de concurrence pour des raisons techniques;

5. Titre de propriété intellectuelle

Aucun élément de propriété intellectuelle ne découlera de cette exigence.

6. Durée du contrat

La durée du contrat sera d'une année, avec l'option de prolongation de la durée du contrat jusqu'à **quatre (4)** périodes supplémentaires de **douze (12)** mois

7. Coût estimatif

La valeur maximale estimée du contrat est de 561,738.29 \$, y compris toutes les taxes applicables et toutes les périodes optionnelles.

8. Exceptions à l'application du Règlement sur les marchés de l'État et des accords commerciaux pertinents

Justification du fournisseur unique - Exception au Règlement concernant les marchés de l'État (RME) :

(d) Une seule personne ou entreprise peut respecter les modalités du présent contrat.

Lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

Geosoft Inc. est le seul vendeur de la suite Geosoft du logiciel Oasis en Amérique du Nord et est la seule société qui détient la propriété intellectuelle sur le logiciel et peut donc être le seul à fournir la maintenance et le support de notre système existant.



9. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé

Geosoft Inc.
207 Queens Quay Ouest
Suite 810 CP Box 131
Toronto, Ontario
M5J 1A7

10. Demandes de renseignements sur la soumission d'un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits aux présentes, mai présenter un énoncé de capacités par écrit, de préférence par e-mail, à la personne de contact identifiés dans le présent avis au plus tard à la date et l'heure de le présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences. »

11. Date de clôture

Date de clôture: 26 juin 2015
Heure de clôture: 2h:00, HAE.

12. Autorité du contrat

Valérie Holmes
Spécialiste en Approvisionnement
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 5ieme étage,
Ottawa (Ontario), , K1A 0E4
Téléphone: (613) 943-3580
Télécopieur: (613) 947-5477
Courriel: valerie.holmes@nrcan-rncan.gc.ca